



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 19 juillet 2023 à 9 h 20
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 9 h 20.

CA23 30 07 0258

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 juillet 2023 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Commentaires concernant les chiens ainsi que sur la sécurité publique
- _____

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une lettre a été déposée par madame Nicole Bernier concernant les laisses des chiens et sur la sécurité publique.

CA23 30 07 0259

AUTORISER - AFFECTATION DU SURPLUS - DÉGAGÉ - EXERCICE FINANCIER - 2022 - BUDGET - DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES - DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU GREFFE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - VIREMENTS DE CÉRDITS

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation du surplus de gestion dégagé de l'exercice financier de 2022 d'un montant de 51 700 \$ au budget de la division des ressources humaines, de la direction des services administratifs et du greffe, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

D'autoriser les virements de crédits.

ADOPTÉ

30.01 1237960014

CA23 30 07 0260

OFFRIR - SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ (SUM) - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., C. C-11.4) - TRAVAUX - SÉLECTIONNÉS - RÉALISATION - 2024 - PROGRAMMES - AMÉNAGEMENT - RUE ARTÉRIELLE (A85) - FAISANT PARTIE - RÉSEAU ARTÉRIELLE ADMINISTRATIVE DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux sélectionnés pour une réalisation en 2024 dans les programmes d'aménagement de rue artérielle (A85) faisant partie du Réseau artérielle administrative de la Ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1234281026

CA23 30 07 0261

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-053

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement le 6 juin 2023, ainsi que la tenue d'une assemblée de consultation publique le 19 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de règlement le 4 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune signature pour une demande d'approbation référendaire a été reçue à l'arrondissement de la part des personnes intéressées à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-053 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), dont l'objet concerne essentiellement l'ajout de normes visant l'aménagement du comble d'un bâtiment et l'interdiction d'aménager une aire de stationnement en sous-sol pour les classes d'usages H.1 « habitation unifamiliale », H.2 « habitation bifamiliale » et H.3 « habitation trifamiliale ».

ADOPTÉ

40.01 1235270007

CA23 30 07 0262

Levée de la séance

À 9 h 29,

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2023.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement